



CENTRE
HOSPITALIER
ANGOULÊME

LE CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME RECRUTE ...

Un(e) Cadre supérieur de Santé – Pôle Anesthésie Bloc Chirurgies

L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT

Le Centre Hospitalier d'Angoulême est l'établissement de référence de la Charente. C'est aussi l'établissement support du Groupement Hospitalier Territorial de Charente.

Il est en direction commune avec trois établissements : le CH de La Rochefoucauld, le CH de Confolens, le CH de Ruffec et l'Ehpad Habrioux d'Aigre.

Sa capacité d'accueil est de 1 157 lits et places répartis en MCO, SSR, USLD et EHPAD.

Doté de 9 pôles d'activités cliniques et médico-techniques, l'établissement compte environ 2 500 professionnels qualifiés, ce qui fait de lui le plus gros employeur du département.

De plus, le CH d'Angoulême est desservi par la LGV (35 mn de Bordeaux et 2h15 de Paris) et à 1h30 en voiture de la côte Atlantique.

LE POSTE

100% / Poste à pourvoir dès que possible

Contractuel ou Titulaire de la FP

Candidature à adresser à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales avec votre lettre de motivation et votre CV exclusivement par mail à l'adresse suivante :

recrutement@ch-angouleme.fr

Pour tout complément d'information jugé utile, vous pouvez contacter le secrétariat de Mme CHADEFFAUD, Coordonnatrice générale des soins (05.45.24.29.05)



Famille : Soins et activités paramédicales

Sous-famille : Management et formation

Métier : Cadre Supérieur de Santé

Pôle : Cadre supérieur de pôle

Services ou unités fonctionnelles : Pôle ABC (222 ETP ; 6 CS)

74 lits d'Hospitalisation Complète

19 places d'Unité de Chirurgie Ambulatoire

10 salles de bloc opératoire

12 places de Salle de Surveillance Post Interventionnelle

1 plateau de consultations externes de Chirurgie avec un bloc externe pour les actes sous anesthésie locale

Gestion du pool de remplacement IDE et AS (12 ETP)

Définitions / Missions :

Le cadre supérieur de santé de pôle collaborateur du chef de pôle, participe à l'organisation, la gestion et l'évaluation des activités qui relèvent de sa compétence.

Il travaille en collaboration étroite avec le chef de pôle mais aussi avec l'assistant de gestion, et le directeur référent du pôle. Il œuvre à :

- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat annuel de pôle
- La mise en place de la délégation de gestion dans le respect des règles institutionnelles
- L'élaboration du projet de pôle en cohérence avec le projet d'établissement
- La répartition des moyens humains et matériels pour une organisation optimale des soins au sein du pôle et au regard de l'activité
- Au suivi économique et financier du pôle ainsi qu'au rapport d'activités
- L'application de la charte du bloc opératoire

Il assure des missions transversales dans le champ de compétences de la Direction des soins (DS).

Il est le porteur du projet de soins au sein du Pôle et en assure le suivi.

Il accompagne les cadres de santé dans le développement de leurs qualités managériales dans l'objectif d'une réponse adaptée aux patients et aux usagers, en cohérence avec l'évolution des différents Pôles cliniques.

Il assure le remplacement de son binôme CSS pendant ses absences dans la gestion quotidienne du pôle.

Responsable hiérarchique direct :

Le Cadre Supérieur de Santé est sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, par délégation du Directeur Général

Il est sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des Ressources Humaines (le recrutement, la carrière, la discipline) en coordination avec le Directeur des Soins.

Responsable fonctionnel :

Le Cadre Supérieur de Santé travaille en collaboration avec :

- Le Directeur des Ressources Humaines
- Les différentes directions fonctionnelles
- Le Chef de Pôle et Vice Coordonnateur du pôle
- L'Assistant de Gestion
- Les responsables médicaux
- Les Cadres de Santé et Cadres supérieurs de santé

Tout autre acteur hospitalier et correspondant extérieur (soins de ville par exemple)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conditions particulières d'exercice	Horaires :									
	Travail isolé :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non							
	Déplacement :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non							
	Temps partiel possible :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non							
	Horaires :	<input checked="" type="checkbox"/> Fixe	<input type="checkbox"/> variable	<input type="checkbox"/> nuit						
	Repos hebdomadaire :	<input checked="" type="checkbox"/> Fixe	<input type="checkbox"/> Variable							
Risques professionnels	Contact malade/public :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non							
	Compléter si besoin : les horaires sont adaptables en fonction des objectifs à atteindre									
Prérequis nécessaires à l'exercice du poste	En lien avec le Document Unique									
	Diplôme exigé :									
	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire du diplôme de cadre de santé • Concours de cadre supérieur de santé 									
Expérience conseillée :										
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de santé en MCO 										

Formations souhaitées : Formation relative à la connaissance hospitalière et aux grands principes de fonctionnement juridiques et budgétaires des établissements sanitaires
Conduite de projet

ACTIVITES

Participation aux différents projets :

Au sein du pôle, le Cadre Supérieur de Santé participe :

- A la déclinaison du projet d'établissement et du projet de soins à travers le contrat de pôle et son avenant annuel
- A la conception, au pilotage et à l'évaluation des projets spécifiques, formalisation d'un plan d'actions et d'un calendrier, identification d'objectifs et d'indicateurs de suivi, mesure de résultats et mise en place d'actions correctrices
- Aux discussions et arbitrages concernant:
 - ↳ Les nouvelles organisations// nouvelles activités
 - ↳ Les moyens humains (quantité et qualité)
 - ↳ Les plans de formations – argumentation en commission de formation et suivi
 - ↳ Les investissements – il négocie conjointement avec le chef de pôle et/ou les chefs de service, et, les Cadres de santé, les moyens alloués au pôle.

En lien avec le chef de Pôle, l'assistant de gestion et le directeur référent, il participe au sein du bureau de pôle à :

- La négociation et à la définition des projets prioritaires du pôle.
- L'arbitrage au suivi et au contrôle de la mise en œuvre des projets.
- L'arbitrage des choix en matière d'investissement, de restructuration et de travaux.
- La planification opératoire sur les 10 salles avec évaluation et réajustement de la planification tous les 6 mois.
- L'analyse des tableaux de bord et proposition des actions correctives.
- La régulation et à l'organisation des interfaces pour l'amélioration du parcours du patient
- La mutualisation des moyens humains et matériels.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

1) Management des cadres :

- Accompagnement et supervision des cadres de santé dans la réalisation de leurs activités quotidiennes en optimisant leur efficience organisationnelle et leurs pratiques managériales.
- Décloisonnement entre les unités d'hospitalisation dans un objectif de mobilité, d'harmonisation des pratiques et de collaboration.
- Contrôle et adaptation des organisations au sein des unités du pôle (trames prévisionnelles de plannings, révision des organisations et du dimensionnement des effectifs)
- Organisation de la mutualisation des ressources
- Encouragement à l'initiative et à la recherche de solutions, si besoin arbitrage entre différentes propositions ou aide à la prise de décisions face à une situation complexe
- Explication des projets auprès des cadres et des équipes pour donner du sens aux actions,
- Co-animation des réunions d'équipe avec les cadres, si besoin en présence des médecins (chef de pôle, coordonnateur du bloc...)
- Diffusion et explication concernant les informations et décisions relatives à la vie de l'établissement,
- Organisation de réunions de travail (staff hebdomadaire) avec les cadres ou des RDV individuels de suivi
- Inscription dans une gestion prévisionnelle des emplois, des métiers et compétences de l'encadrement
- Réalisation de l'entretien professionnel et repérage des potentiels évolutifs des cadres de santé

2) Gestion du personnel non médical :

- Réalisation des recrutements des personnels paramédicaux du pôle, en coordination avec le Directeur des Soins et DRH
- Evaluation des besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel non médical en fonction de l'activité et les négocier
- Suivi des effectifs : tableaux mensuels des effectifs – organisation de la mutualisation des moyens
- Validation des modifications des quotités de temps de travail
- Gestion de l'absentéisme en coordination avec les autres cadres supérieurs de santé
- Validation des évaluations des contractuels
- Participation à la gestion prévisionnelle des métiers et compétences
- Mise en œuvre et respect des règles de gestion du temps de travail et des règles statutaires de la FPH
- Veille sur l'actualisation des fiches de postes et de tâches
- Travail en collaboration avec les cadres de santé sur les organisations de travail
- Analyse des chiffres d'absentéisme, d'accidents du travail et maladies professionnelles en collaboration avec la direction des ressources humaines
- Garant de l'amélioration des conditions de travail d'hygiène et de sécurité des agents
- Recherche et développement des éléments d'attractivité et des conditions de fidélisation des professionnels

3) Formation :

- Elaboration des plans de formation des professionnels du pôle et notamment le plan délégué, argumentation auprès des la commission de formation et suivi de sa réalisation en partenariat avec l'assistant de gestion,
- Validation des demandes dans le cadre du projet de formation du pôle en lien avec le projet de pôle et le projet d'établissement.
- Suivi de l'optimisation des actions de formation sur le terrain.
- Contrôle des formations obligatoires pour les agents du Pôle
- Veille à la bonne répartition des stagiaires dans le pôle

CONTRIBUTION AUX MISSIONS INSTITUTIONNELLES :

1) Le Cadre Supérieur de Santé participe à l'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins :

- Implication dans les démarches de certification de l'établissement
- Mise en place de moyens permettant l'optimisation du parcours patient et la continuité des soins
- Suivi des indicateurs qualité
- Suivi et analyse des événements indésirables
- Mise en œuvre d'organisation du travail avec les cadres conformément aux préconisations de l'assurance qualité et dans le souci de la sécurité (vigilances sanitaires, surveillance des risques, règles de bonnes pratiques)
- Participation et/ou organisation de l'évaluation des pratiques professionnelles dans le cadre du Projet de Soins et dans le cadre de la politique qualité : pilote de l'EPP
- Diffusion des résultats et mise en œuvre du suivi des actions d'amélioration
- Développement d'une politique de prévention des risques, organisation d'audit, CREX, RMM
- Veille documentaire concernant la réglementation et les parutions professionnelles : abonnement dépêches APM, lecture revues professionnelles
- Tableau de bord de suivi des actions qualités du pôle dans le cadre des EPP mises en place par la DS
- Approfondissement d'indicateurs qualité pertinents au pôle

2) Le Cadre Supérieur de Santé peut être missionné sur des projets transversaux et de territoire :

- Participation à la mise en place de nouvelles activités
- Animation d'axe(s) du projet de soins du CHA.
- Animation d'axe(s) du Projet de Soins Partagé du GHT de Charente

3) Le Cadre Supérieur de Santé a des missions de représentation et de communication :

- Participation aux instances du pôle : bureau de pôle, conseil de pôle,
- Participation aux réunions institutionnelles : assemblée des cadres, groupe de travail de la CSIRMT du GHT, réunions hebdomadaires des CSS à la DS...
- Représentation de la direction des soins dans des instances, des manifestations...
- Information auprès des cadres sur les évolutions des textes réglementaires régissant les professions soignantes et l'organisation des soins.

SAVOIR-FAIRE / Compétences	Niveau requis
<ul style="list-style-type: none"> • En management • En démarche qualité • En pédagogie • En stratégie de communication (rechercher, traiter et gérer l'information) • En négociation et gestion des conflits • En démarche projet 	expert maîtrise maîtrisé maîtrisé maîtrisé expert

*Niveau : Non requis / A développer / Pratique courante / Maîtrisé / Expert

CONNAISSANCES	Degré**
<ul style="list-style-type: none"> • En organisation et gestion des activités paramédicales • En gestion des RH • En conduite de projet • Ethique et Déontologie • En politique hospitalière (réformes, actualités hospitalières...) • En gestion médico économique 	expert expert expert connaissance approfondie connaissances détaillées connaissances détaillées
Connaissances spécifiques :	

** Degré : Connaissances Générales / Connaissances détaillées / Connaissances approfondies / Connaissances d'Expert